

FICHE n° 37 SUR LE PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) — ASSOUPLEMENTS PERMANENTS POUR LES PROFESSIONS PEU SPÉCIALISÉES ET APPUI LORS DES DEMANDES INITIALES

Comité de travail du secteur des services sur la compétitivité de l'horticulture
ornementale, environnementale et nourricière

Secteur(s) visé(s)

- Architecture du paysage
- Aménagement paysager
- Entretien paysager et d'espaces verts
- Irrigation
- Arboriculture
- Surintendance de golf

Titre/Nom de l'action proposée

Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) — Assouplissements permanents pour les professions peu spécialisées et appui lors des demandes initiales

Description de l'action proposée (*quoi*)

Dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale poursuit auprès d'Emploi et Développement social Canada et d'Immigration et Citoyenneté Canada les efforts d'accessibilité, de simplification et d'assouplissement de ce programme en vue d'un meilleur accès pour les demandeurs dont :

- de rendre permanent le traitement simplifié de l'accessibilité des travailleurs peu spécialisés, soit les professions de niveau C selon la Classification nationale des professions-CNP, identifiées par le Québec ;
- poursuivre l'exemption de certaines professions peu ou pas spécialisées des exigences d'affichage et de démonstration des efforts de recrutement ;
- appuyer financièrement les entreprises dans la formulation de leur demande initiale ;
- faire en sorte que les dossiers des entreprises des secteurs des services soient traités de façon prioritaire comme en agriculture ;
- les accompagner dans tous les aspects légaux à mettre en œuvre lors de l'accueil des travailleurs.

Justification : contexte/objectifs/problématique que cette action veut résoudre (*pourquoi*)

Plus que jamais, les entreprises de services du secteur horticole connaissent des difficultés de recrutement et de rétention de main-d'œuvre qualifiée et sont à la recherche de solutions pour attirer des travailleurs formés ou disposés à être formés. De fait, beaucoup d'entreprises de services mettent actuellement sur pause leur projet d'expansion en raison notamment du manque de main-d'œuvre.

Selon le document *État d'équilibre du marché du travail (2021)*, les deux professions suivantes sont en déficit dans certaines régions de la province et en léger déficit à l'échelle du Québec :

- CNP 8612 : Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains ;
- CNP 2225 : Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture.

De plus, HortiCompétences estime qu'il y aura une croissance forte de l'emploi (plus de 2 % par année) pour la période 2022-2026, qui risque d'exacerber le déficit actuel. À l'heure de la transition verte, où les infrastructures végétalisées (IV) font partie prenante des projets de construction, autant résidentiels qu'institutionnels, les métiers de l'horticulture représentent une suite logique à ceux de la construction. Les entreprises du secteur devront tout autant combler les besoins en main-d'œuvre pour répondre à la demande grandissante quant à l'aménagement des végétaux et à leur entretien à long terme.

Depuis plus d'un an, HortiCompétences travaille sur le développement d'un projet de mise en œuvre d'une campagne de promotion des métiers et professions de la communauté du végétal et du paysage du Québec afin d'amener de nouveaux employés dans le secteur. Malheureusement, le financement manque à ce jour pour mettre en œuvre cette vaste campagne de recrutement.

De leurs côtés, des entreprises de services se sont prévaluées des possibilités offertes par les programmes des travailleurs étrangers. Ce programme est jugé utile et nécessaire, mais demeure difficile d'accès en raison des multiples démarches à entreprendre, coûteux en raison de l'expertise externe nécessaire pour remplir les demandes et surtout des délais de traitements qui font que certaines des entreprises ont reçu au cours des 3 dernières années une partie de leurs travailleurs avec des retards allant jusqu'à 3 à 4 mois. Certains persistent alors que d'autres hésitent à entreprendre de telles démarches en raison de la lourdeur administrative et des coûts associés.

Un des freins, qui a été levé en août 2021, a été d'inclure certaines professions peu spécialisées en forte demande à la Liste des professions admissibles au traitement simplifié. Ainsi, les manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains (CNP 8612) font maintenant partie de cette catégorie non spécialisée et dispensent pour le demandeur les exigences d'affichage et de démonstration des efforts de recrutement. Cette annonce rapportait l'intention du gouvernement de hausser de 10 à 20 % du seuil du nombre de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail, dans le volet des postes à bas salaire, dans des secteurs économiques donnés. Enfin, ces modifications seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

Le secteur des services accueille donc ces modifications, mais souhaite que cette mesure soit reportée au-delà de décembre 2023. De plus, puisque peu d'entreprises de services se prévalent actuellement de ce programme, nous croyons qu'il serait opportun de supporter financièrement l'accompagnement des entreprises pour les accompagner dans leur demande initiale ainsi que pour les accompagner dans tous les aspects légaux à mettre en œuvre lors de l'accueil des travailleurs. De plus, les formations initiales de l'organisme FERME sont importantes et elles doivent continuer à être offerte régulièrement aux entreprises participantes.

Impact \$ sur la compétitivité/retombées anticipées (qu'est-ce que cela va donner)

HortiCompétences estime qu'il y aura une croissance forte de l'emploi (plus de 2 % par année) pour la période 2022-2026, c'est une opportunité que les entreprises de services veulent se prévaloir. À défaut de pouvoir rencontrer cette estimation, plusieurs projets d'entretien, d'aménagement paysager, d'IV ne pourront voir le jour, affectant la croissance de la production

ornementale et celle du secteur dans son ensemble et impactant sur notre rythme collectif de verdissement de notre société en vue, notamment de combattre les changements climatiques.

À cet effet, une étude menée par la firme Marcon auprès des consommateurs en 2020 a mis en lumière que pour plusieurs d'entre eux, s'ils ne pouvaient compter sur des services d'entretien paysager et d'espaces verts notamment, ils réduiraient ou arrêteraient carrément de jardiner, faute de temps pour l'entretien de leur terrain et de leurs aménagements. Cela aurait des conséquences négatives sur les ventes de végétaux et de produits de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière.

Principales étapes et échéanciers de réalisation (*quand*)

1. Faire cheminer la demande auprès des ministères concernés (MAPAQ) ;
2. Faire des consultations par les ministères concernés (ministères, HortiCompétences, Québec Vert et Associations) ;
3. Développer un programme d'appui aux entreprises désirant faire une première demande (ministères concernés) ;
4. Mettre en place le programme (ministères concernés) ;
5. Faire la promotion auprès des entreprises visées (ministères, Québec Vert et Associations) ;
6. Organiser des sessions de formation avec FERME (Québec Vert et Associations) ;
7. Évaluer le programme après une année de fonctionnement (ministères, Québec Vert et Associations).

Coût et comment serait-elle financée (*combien*)

- Investissement en temps des diverses parties impliquées ;
- Mise en place et déploiement du Programme d'appui : coûts à évaluer.

Qui serait responsable de la réaliser (*qui*)

- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- Le ministère des Relations internationales et Francophonie ;
- Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;
- Le gouvernement du Canada (Emploi et Développement social et Immigration et Citoyenneté Canada).

Qui seraient les partenaires et pour quoi (*avec qui*)

- Québec Vert
- HortiCompétences
- Les associations sectorielles de service
- FERME

Pour plus d'informations sur la fiche, contacter

Nom : Jean-Luc Poirier
Tél. : 450 278-1319
Courriel : jeanluc.poirier@quebecvert.com